

# LES NOUVELLES



Les réunions du Comité d'habitants se font en différents lieux de la ville. Si les questions abordées intéressent plus particulièrement une partie du territoire, les Fontainois doivent tous se sentir concernés lorsqu'il s'agit d'apporter un plus à notre localité et à celles et ceux qui y vivent.

L'implantation de deux magasins de vente d'équipement pour la maison et de jeux sur le site Gauduel concerne chacun de nous. Nous aurons ainsi, à portée de main, deux enseignes qui nous éviteront des courses plus éloignées. Mais c'est aussi embellir l'entrée de notre ville en aménageant le site Gauduel, et là nous ne pouvons qu'applaudir.

Que nous soyons Fontainois depuis plusieurs générations ou de fraîche date, les témoignages du passé sont chers à tous les cœurs. La réfection et l'entretien du château de la Rochette ne peuvent pas être envisagés sans subvention. Les différentes démarches qui ont été faites au cours des années ont toujours été vaines et les

sommes indispensables à tous les travaux nécessiteraient l'alourdissement de l'impôt. Nombreux sont les exemples de châtelains contraints d'ouvrir leurs portes pour leur permettre de garder leur bien.

Une proposition est faite pour sauvegarder le château de la Rochette. Toute proposition peut être amendée. Nous devons apporter notre pierre pour que la réalisation de cette restauration convienne à l'ensemble des habitants. Écouter chacun, prendre note des remarques afin d'arriver à un compromis qui, s'il ne satisfait pas tout le monde, emportera l'adhésion du plus grand nombre. Ne rêvons pas, le château ne connaîtra plus jamais les joyeux moments d'antan. Sauvegarder le château, c'est discuter autour des aménagements nécessaires pour qu'il garde son cachet et réjouissons-nous qu'une nouvelle salle voit le jour.

Que tout projet devienne la propriété des Fontainois.

*Mauricette Raspail, habitante.*

## Prochains RDV

### Les Droits de l'Enfant du 16 au 23 novembre

*dans toute la ville, ateliers et débats  
autour des droits de l'enfant*

### L'Équipement Culturel vendredi 25 novembre

*13h à 14h, visite du chantier de  
démolition sur le site Cemoi*

### Comité d'habitants jeudi 1<sup>er</sup> décembre

*18h dans le quartier des Florales,  
les débats seront entièrement  
filmés*

### Votation citoyenne samedi 3 décembre

*accorder ou non le droit de vote  
des étrangers aux élections muni-  
cipales? 3 bureaux de vote: sur le  
marché, à la MJC et à la Mairie.  
Tout le monde, inscrit ou non sur  
les listes électorales, peut y par-  
ticiper*

### Bastille-Néron, temps fort mardi 13 décembre

*16h30 à l'école Elsa Triolet, ren-  
contre festive autour de la transfor-  
mation du quartier Bastille-Néron*

### 40<sup>ème</sup> anniversaire de la bibliothèque

*le 18 novembre: inauguration, le  
6 décembre: lectures de textes de  
Pablo Neruda, et des animations  
organisées jusqu'au 16 décembre*

### Les Comités d'habitants 2006

*le 2 février, le 16 mars,  
le 11 mai, et le 22 juin à 18h*

# Projets d'aménagements dans le secteur de La Poya

## L'implantation de deux magasins sur le site Gauduel

Le site Gauduel, entre la rue Pierre Courtade et la rue Joseph Bertoin, abandonné, constitue une image bien triste pour une entrée de ville de Fontaine. Mais cela ne durera plus longtemps.

On ne décrète pas une implantation commerciale. Il faut avant tout qu'un commerçant choisisse l'implantation qu'il juge intéressante. Il faut ensuite que la proposition soit acceptée par la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC). C'est elle qui vérifie qu'une nouvelle implantation ne pénalise pas les petits commerces, par une trop forte concurrence, et qu'elle est en accord avec le Schéma Directeur Commercial, qui vise à équilibrer les implantations commerciales dans l'agglomération.

**Deux moyennes surfaces de vente au détail d'équipement pour la maison et de jeux pour les enfants viennent de voir**

**leur permis de construire accordé.**

Monsieur Gaudu et Monsieur Morier sont venus présenter leurs projets. La friche sera démolie en décembre ou janvier prochain.

**Les magasins devraient ouvrir pour la fin de l'année 2006.**

Les bâtiments, classiquement conçus avec des bardages clairs en façade, ne dépasseront pas 5 mètres de haut, sans immenses volumes, grâce à une série de décrochements. Le parking comporte des espaces verts.

Les entrées et les sorties du parking se feront par la rue Pierre Courtade, entre le Géant et les futurs magasins. Les livraisons, peu nombreuses en dehors des périodes des fêtes de Noël, auront lieu par la rue Joseph Bertoin.

L'implantation des deux magasins sur le site Gauduel per-

mettra sans doute la création d'emplois à temps plein dont le nombre dépend de leurs chiffres d'affaires. Des recrutements se passeront par l'intermédiaire de la MIPE (Maison Intercommunale pour l'Emploi) et de la Mission locale.

Signalons que l'assemblée du Comité d'Habitants a choisi d'applaudir, ce qui est assez exceptionnel, pour remercier les intervenants!

La discussion autour de ce projet était l'occasion de parler de son environnement:

- Qu'en est-il de la relocalisation de l'entreprise qui fait du nettoyage de cuves des camions? Il n'y a actuellement pas de projet pour son déplacement qui doit se faire à la fois sur un site plus adapté et cependant facile d'accès et qui ne doit pas non plus pénaliser les salariés qui y travaillent. Mais la commune est bien déterminée à trouver, avec l'entreprise, une solution.
- À l'occasion de l'aménagement du site Gauduel, peut-on prévoir un dispositif pour ralentir les véhicules qui empruntent la rue Joseph Bertoin?
- Fontaine pourrait accueillir sur ce territoire le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI) qui se trouve actuellement dans les Casemates à Grenoble.

ML, PB et PM

Contact: Rose Genevois  
service urbanisme,  
mairie de Fontaine  
04 76 28 75 54



Le plan du permis de construire de la construction des deux magasins et leur aménagement extérieur,

## Le devenir du Château de la Rochette

Le Château de la Rochette est l'un des rares bâtiments du patrimoine historique de Fontaine et chacun y est attaché. Nombreuses ont été les idées formulées depuis plusieurs années pour envisager son devenir. Mais comment trouver une solution viable alors que la réhabilitation d'un bâtiment, qui ne cesse de se dégrader, est une opération très coûteuse ?

La société immobilière FAFILAS, partenaire de la SDH, fait une proposition. Monsieur Froment, son architecte, expose ce qui n'est encore qu'une première esquisse : Il s'agit d'aménager



Le parc de la Poya

une trentaine de chambres pour accueillir des chercheurs dans une structure para-hôtelière. Par ailleurs, la SDH pourrait réaliser une quarantaine de logements pour étudiants et une salle municipale. Ce projet pourrait se faire en préservant l'aspect extérieur, les éléments patrimoniaux et la structure générale du Château, des écuries et du colombier. Tout ceci devra aussi être agréé par l'architecte des bâtiments de France puisque le site est classé.

Les premières réactions sont contrastées. Certains se félicitent de voir enfin un projet viable financièrement qui permette d'enrayer une dégradation inéluctable. D'autres regrettent que la salle communale ne reste pas dans le château et se demandent si la construction d'une salle publique indépendante a du sens, voire même si c'est compatible avec la gestion d'un

espace para-hôtelier. D'autres expriment la nécessité d'avoir une vision d'ensemble de l'aménagement qui intègre davantage le parc de la Poya, mais aussi les accès, les cheminements et pistes cyclables, les liaisons avec le tram...

Enfin, certains membres de l'association de défense du Château de la Rochette, qui d'ailleurs a été impliquée dans l'élaboration de ce projet, revendiquent d'être partenaires de son évolution.

Le montage de l'opération pourrait se faire de manière à ce que la propriété reste à la ville de Fontaine ce qui évidemment permet à la commune d'influer dans la négociation.

Le sujet passionne : attendons le prochain épisode !

*ML, PB et PM*

---

Contact : Rose Genevois  
service urbanisme, mairie de Fontaine  
04 76 28 75 54

## La construction du gymnase Gérard Philippe

Le projet de construction d'un nouveau gymnase lié au collège Gérard Philippe est à l'étude depuis 2003. La Commission Consultative des sports, avec les professeurs, les éducateurs sportifs, les gardiens du gymnase actuel, les membres des associations sportives, ont travaillé à son élaboration et le permis de construire devrait être déposé prochainement, pour être en fonction en 2007. C'est le SIRD (Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac) qui gère ce projet.

Il s'agit de construire une grande salle d'évolution, une salle de musculation, des vestiaires et une salle de la vie associative.



Le Projet du gymnase Gérard Philippe

Ce sera un équipement pour le loisir, pour les enfants des collèges et pour les compétitions. Le bâtiment sera labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale) grâce à la gestion économique des énergies, de l'eau, pour ses qualités acoustiques et de confort.

Situé entre les activités économiques et les habitations, il sera le plus proche possible du collège, pour éviter les déplacements des enfants. Son implantation, en accès sur la rue, permet son fonctionnement indépendamment du collège et permet aussi de libérer les terrains plus au Nord pour des équipements d'extérieur.

C'est un équipement qui sera utilisé la journée, la soirée et tous les jours de la semaine.

Des riverains s'inquiètent des nuisances engendrées par la fréquentation du gymnase (bruits et discussions à la sortie des matchs). Ils suggèrent que le gymnase soit plus éloigné des habitations. 46 mètres de parking et la rue devant le gymnase ne leur paraissent pas suffisants.

Que peut-on faire de l'actuel gymnase et n'est-il pas dommage de le démolir ? Son entretien est cependant très coûteux, sa réhabilitation inenvisageable. Mais on peut imaginer qu'il accueille quelque temps des activités qui ne nécessitent pas de chauffage, tennis ou badminton par exemple.

*ML, PB et PM*

---

Contact : Raymond Souillet  
service municipal des sports  
mairie de Fontaine  
04 76 28 72 11

# Actualité

## L'enquête publique sur le PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols). Il détermine les règles d'urbanisation pour tous les terrains de la ville. Sa modification en cours fait l'objet d'une consultation obligatoire, **il doit être soumis à enquête publique**. À partir du 7 novembre jusqu'au 9 décembre, tout le monde peut venir consulter le nouveau PLU. C'est un document composé du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), du projet pour le territoire de la commune sur le long terme, d'une carte qui classe le territoire de la commune en différentes zones : naturelle, constructible,

industrielle... chacune étant soumise à une réglementation particulière. Aux heures de permanence, un commissaire enquêteur recueille les avis, les propositions d'amélioration de chacun et les consigne dans une synthèse qui sera communiquée au Conseil Municipal pour éclairer sa décision lors de la validation du PLU. Heures de permanence : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au service aménagement de l'hôtel de ville.

*ML, PB et PM*

Contact: Rose Genevois  
service urbanisme, mairie de Fontaine  
04 76 28 75 54

## "Bastille-Néron"

On attend depuis des mois la réponse de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) pour connaître le niveau de financement du projet d'aménagement du quartier "Bastille-Néron". C'est l'une des raisons pour laquelle la date du moment fort sur ce territoire a été décalée. La ville a décidé de ne plus attendre la réponse pour engager la démarche de renouvellement urbain. La municipalité lance la procédure de **Zone d'Aménagement Concertée**, qui nécessite de réaliser des études plus précises sur les caractéristiques du projet. C'est un premier pas vers la mise en place du projet. Les habitants, les associations et les professionnels s'engagent également dans la transformation du quartier.

Le **13 décembre** prochain sera organisé un moment fort autour du quartier "Bastille-Néron". Ce rendez-vous à l'école Elsa Triolet sera l'oc-

casion de rencontres entre tous les partenaires et acteurs du quartier, en particulier les habitants, sur les différents sujets des ateliers de l'année, gestion des espaces extérieurs, logements, lecture de la ville par les enfants, paroles de jeunes, projet urbain...

*ML, PB et PM*

Contact: Louisa Slimani  
service DSU, mairie de Fontaine  
04 76 28 76 28



L'école Elsa Triolet en visite sur le terrain

Contact: Louisa Slimani  
service DSU, mairie de Fontaine  
04 76 28 76 28



La visite de "Terre vivante"

*ML, PB et PM*

## Qu'est ce que le Comité d'habitants ?

Le Comité d'habitants concerne toute la ville de Fontaine, et pas seulement un quartier. On y croise les habitants, les élus et les techniciens.

On peut y aborder toutes les questions de la vie quotidienne à Fontaine, et réfléchir ensemble à améliorer les choses. Par rapport aux autres instances de rencontre entre les élus et les habitants (les visites de quartier, les commissions municipales thématiques, les séances d'information spécifique), le Comité d'habitants est davantage transversal, tous les sujets peuvent être abordés, tout le monde y est invité.

## Agenda 21

Une rencontre est organisée le 16 novembre pour valider les grandes orientations des ateliers de l'Agenda 21. Ce moment permettra aussi de présenter deux visites de terrain : le centre d'écologie pratique de "Terre Vivante" situé à Mens (France) et l'entreprise à finalité sociale "Terre", Association Sans But Lucratif (équivalent des associations loi 1901 en France), située à Fontaine-L'Evêque en Belgique. Une visite du chantier de démolition des usines Cémoi sera organisée le 25 novembre à 13h.

## LES NOUVELLES du Comité d'Habitants

Rédaction Mauricette Raspail, Pauline Bureau, Marie Lavagne, Pierre Mahey

Mise en page Xavier Glorieux

Contacts

Mairie de Fontaine Louisa Slimani  
service DSU - Vie des Quartiers  
04 76 28 76 28

[louisa.slimani@fontaine38.fr](mailto:louisa.slimani@fontaine38.fr)

arpenteurs 04 76 53 19 29

[contact@arpenteurs.fr](mailto:contact@arpenteurs.fr)